

La Croix-Rouge de la paix

Autor(en): **Naville, Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
La Croix-Rouge de la paix	37	Nouvelles de l'activité des sociétés: Payerne, Croix-Rouge; S ^{te} -Croix, Croix-Rouge; S ^{te} -Croix, samaritains; Alliance suisse des samaritains, Comité central; Neuchâtel, gardes-malades; Neuchâtel, Bureau de placement; Colombier, samaritains	44
Appel du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des affamés	39		
Ce que coûte la tuberculose au peuple suisse	41		
Guerre et tuberculose	42		
Les dangers du mariage des tuberculeux	44		

La Croix-Rouge de la paix

En date du 13 février, le Comité international de la Croix-Rouge a adressé aux Croix-Rouges nationales du monde entier la circulaire que voici:

Le 27 novembre 1918, peu après la signature de l'armistice, le Comité international de la Croix-Rouge s'adressait aux Croix-Rouges et aux gouvernements pour leur faire connaître que la guerre ayant pris fin et un état de paix prolongée paraissant devoir s'ouvrir, la Croix-Rouge devait maintenant se tourner vers les œuvres de la paix d'un intérêt général pour l'humanité.

Cette idée avait déjà surgi ailleurs, et, par une coïncidence d'autant plus heureuse qu'elle était tout à fait fortuite, le jour même où le Comité international envoyait son appel, la Croix-Rouge américaine soumettait ce projet à son président, le président Wilson. De divers côtés, nous avons reçu des Croix-Rouges et des gouvernements l'adhésion la plus cordiale. Nous sommes heureux de voir que ces

nouvelles perspectives rencontrent une sympathie aussi générale. Elles sont conformes à l'idée généreuse qui a conduit, il y a cinquante ans, à la fondation de la Croix-Rouge. Si l'on a pu, il y a un demi-siècle, amener les nations à s'entendre, non pour supprimer la guerre, mais pour adoucir en quelque mesure les souffrances qu'entraîne ce terrible fléau, cet accord ne sera-t-il pas plus bienfaisant, on peut même dire plus glorieux, quand il amènera les nations à travailler de concert et sous l'empire d'un sentiment de charité et de confiance mutuelle à remédier à certains maux qui frappent la société humaine tout entière, ou à porter secours à l'un des membres de cette société atteint d'une calamité subite.

Cette Croix-Rouge élargie, la Croix-Rouge de la paix, ne devra-t-on pas la saluer non plus comme un simple progrès dans l'adoucissement des mœurs, mais comme la charte qui établira la volonté des nations de s'entraider désormais à écarter les fléaux qui frappent l'une aussi

bien que l'autre. Le premier pas pour arriver à ce résultat ne peut être que la Conférence internationale des Croix-Rouges proposée par le Comité international dans sa circulaire du 27 novembre 1918.

Cette conférence se réunirait à Genève. A ce sujet nous sommes heureux de dire que nous avons rencontré l'appui le plus énergique des Croix-Rouges des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon. Convaincues de l'importance de la cause, et désireuses de faciliter autant que possible au Comité international l'accomplissement de la tâche qui va être la sienne, et qui doit commencer par la réunion de la conférence, ces Croix-Rouges ont envoyé des représentants à Genève pour chercher avec le Comité international les meilleurs moyens d'atteindre le but immédiat. Dans cette visite, où un accord complet a été constaté entre le Comité international et les Croix-Rouges, les questions qui devaient être abordées à la conférence ont été examinées.

Cette conférence n'aura lieu qu'après la conclusion de la paix, dans un délai de trente jours. Les questions à traiter doivent être avant tout celles qui touchent l'humanité et qui ne se compliquent pas de politique.

Celles qui ont été proposées par les cinq Croix-Rouges sont en premier lieu la tuberculose, la malaria, que la guerre a contribué à aggraver et sur lesquelles diverses Croix-Rouges avaient déjà porté leur activité, la protection de l'enfance, l'hygiène et tout ce qui tient à la santé publique. Ces questions-là, les cinq Croix-Rouges ont manifesté l'intention de les étudier de concert, en ayant recours à des experts. D'autres Croix-Rouges s'intéressent plus particulièrement au sort des victimes de la guerre, mutilés, invalides, veu-

ves, orphelins; d'autres à la formation de corps d'infirmiers ou d'infirmières, prêts à intervenir soit en temps de guerre, soit à l'occasion d'une épidémie ou d'un désastre. De nouvelles questions pourront encore surgir.

On voit l'étendue et le nombre de sujets qui seront portés à la conférence. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'apporter des solutions toutes faites qui seraient imposées par un vote. Le but de la conférence, c'est avant tout de coordonner les résultats acquis en vue, si possible, d'une action commune, et de stimuler les efforts individuels de chaque Croix-Rouge. Il sera donc tenu compte de tout ce qui aura été fait dans chaque pays sur telle ou telle question; ce seront des renseignements précieux, fruits de l'expérience.

Le Comité international invite donc chacune des Croix-Rouges à lui envoyer dans le plus bref délai, et en tous cas avant le 1^{er} mai, l'indication des questions humanitaires qu'elle désirerait voir traiter à la conférence, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur ce qui a été fait dans le pays auquel elle appartient, ou sur ce qu'elle a fait elle-même dans l'un ou dans l'autre de ces domaines. Cette coordination des efforts, qui ressortira de la conférence, permettra d'arriver à des résultats pratiques.

Le Comité international espère que les Croix-Rouges du monde entier prendront à cœur le succès de cette conférence, qui doit conduire à l'union, sous le drapeau de la Croix-Rouge, des nations travaillant en harmonie à alléger les maux de l'humanité.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge: *Edouard Naville*, président
p. i. du Comité international.

Adolphe d'Espine, *D^r F. Ferrière*, *Alfr. Gautier*, vice-présidents.